



N° 205

L'Actu CAHAGNAISE

Lettre d'information municipale

Novembre et Décembre 2020

SOMMAIRE

- Le mot du Maire
- Les actus municipales
- Les infos municipales
- Les bons réflexes

HORAIRES

Lundi : 9h – 12h
Mardi : 9h – 12h
16h – 19h
Jeudi : 9h – 12h
Vendredi : 9h – 12h

CONTACTS

Téléphone :
02.31.77.58.46
Email :
mairie@cahagnes.fr
Facebook :
Mairie de Cahagnes
Site internet :
www.cahagnes.fr

NUMÉROS D'urgences

Pompiers : 18
Gendarmerie : 17
Urgences médicales : 15
SOS violences
conjugales : 39.19
Infos COVID : 116.117

Le Mot du Maire

Chères Cahagnaises, chers Cahagnais,

Pour réaliser quelques économies, vous n'avez pas reçu d'Actu Cahagnaise en novembre, nous avons fait le choix de regrouper les informations essentielles dans celui de Décembre.

Comme vous le savez, la période de reconfinement n'a pas été sans conséquences sur les activités de nos associations et celles des petits commerces, ils ont été touchés une nouvelle fois de plein fouet. Nous avons dû également nous adapter sans cesse, au fur et à mesure des décisions gouvernementales. Les services publics sont restés ouverts ainsi que les écoles.

A l'approche des fêtes de fin d'année et des perspectives de rassemblements familiaux, il n'est pas inutile de rappeler que pour soi et pour les autres, il faut garder les bons réflexes (voir fiche jointe). Nous sommes tous concernés et plus seulement les personnes fragiles. J'en appelle donc au sens civique de chacun pour lutter efficacement contre ce fléau et éviter une 3ème vague début 2021.

Rompre l'isolement n'est pas toujours aisé, la solidarité de voisinage doit être saluée. Des attestations de déplacement dérogatoire ont été mises à disposition des habitants qui en auraient besoin, à la mairie, à l'agence postale ainsi qu'à l'épicerie.

Suite aux derniers actes terroristes perpétrés, le plan Vigipirate, alerte attentat, a été réactivé sur le plan national et a nécessité la pose de barrières « anti-stationnement ». Les valeurs socle de notre République, « Liberté, Egalité, Fraternité », bases essentielles et indispensables pour un vivre ensemble dans le respect et la tolérance, ont été une nouvelle fois mises à mal.

Malgré ce contexte morose, je tiens à vous assurer de l'engagement de l'équipe municipale, à vos côtés, quelle que soit la situation.

Je vous invite à toujours plus de prudence, de vigilance et sais pouvoir compter sur votre implication individuelle ou collective. Nous aspirons tous à retrouver nos moments de convivialité d'avant la crise sanitaire.

L'ensemble des élus vous souhaite des fêtes de Noël et du Nouvel An, dans la sérénité et aussi agréables que possible.

Recevez nos meilleurs vœux pour l'année 2021 ainsi que le nouvel agenda pour accompagner votre quotidien.

Guillaume DUJARDIN

Vos référents communaux :

Voirie : Guillaume DUJARDIN Tél : 06.81.64.06.23
Eau : Jean Marie MAHIEU.....Tél : 06.29.70.82.46
Électricité : Nicolas LEFRANC.....Tél : 06.71.77.74.79
Logements communaux : Pascale GASNIER – MENANTEAU... Tél : 06.08.07.39.70

Les Actus MUNICIPALES

LES PRÉSENTS À LA RÉUNION DE CONSEIL DU 10/11/2020

L'an deux mil vingt, le 10 novembre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à CAHAGNES, à la salle Edeline sise 5 rue Alexis de Tocqueville, à huis clos, sous la présidence de Monsieur Guillaume DUJARDIN, Maire.

Étaient présents : M. Guillaume DUJARDIN, Maire ; Mme Sandra LEMARCHAND, M. Nicolas LEFRANC, Mme Pascale GASNIER-MENANTEAU, M. Georges LEVEQUE, adjoints ; Mme Céline MATHELIER, M. Frédéric THOMASSE, M. Mickaël HAUSSIN, Mme Emmanuelle BEIGNON, M. Philippe LEMARDELÉ, Mme Catherine MOUTEL, M. Stéphane LE BRET et M. Jean-Marie MAHIEU, conseillers municipaux

Était absente et représentée : Mme Karine FRANÇOIS a donné pouvoir à Mme Céline MATHELIER.

Était absente et excusée : Mme Jennifer LAMAZURE.

Secrétaires de séance : Mmes GASNIER-MENANTEAU et LEMARCHAND.

HOMMAGE RENDU A SAMUEL PATY

Le Conseil a observé une minute de silence.

MISE EN PLACE DU PLAN VIGIPIRATE

→ Pose de film protecteur par la société SD COM au niveau de la classe de CP de l'école Nelson Mandela : 1500 € TTC.

→ Location en urgence de barrières afin de respecter un périmètre de sécurité à l'école, la mairie et à l'église conformément aux directives de la Préfecture : 632 € HT (livraison comprise) + 472 € par mois.

ECLAIRAGE PUBLIC

Pour des raisons d'économie, il a été décidé de réduire l'éclairage dans le bourg tous les jours entre 22h et 6h du matin. Intervention du SDEC : 100 €.

MARCHÉ PUBLIC

Vente d'herbe sur la parcelle derrière le centre d'accueil d'une contenance de 23 a 80 ca : un appel d'offre sera lancé pour 2021.

LES PRÉSENTS À LA RÉUNION DE CONSEIL DU 8/12/2020

L'an deux mil vingt, le 8 décembre, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à CAHAGNES, à la salle Edeline sise 5 rue Alexis de Tocqueville, à huis clos, sous la présidence de Monsieur Guillaume DUJARDIN, Maire.

Étaient présents : M. Guillaume DUJARDIN, Maire ; Mme Sandra LEMARCHAND, M. Nicolas LEFRANC, Mme Pascale GASNIER-MENANTEAU, M. Georges LÉVÈQUE, adjoints ; M. Philippe LEMARDELÉ, Mme Emmanuelle BEIGNON, M. Frédéric THOMASSE, Mme Céline MATHELIER, M. Mickaël HAUSSIN, Mme Catherine MOUTEL, et M. Jean Marie MAHIEU, conseillers.

Était absente et représentée : Mme Karine FRANÇOIS a donné pouvoir à Mme Céline MATHELIER.

Était absent et excusé : M. Stéphane LE BRET.

Était absente : Mme Jennifer LAMAZURE-POGU.

Secrétaires de séance : Mmes GASNIER-MENANTEAU et LEMARCHAND.

SÉCURITÉ

ACQUISITION DE BARRIERES

Les barrières de chantier louées sont trop légères en cas de vent, il paraît plus économique de procéder à l'achat de barrières type Vauban à barreaux qui pourront resservir en dehors du plan Vigipirate pour des manifestations diverses. Besoin de 53 barrières pour respecter le linéaire nécessaire.

Vote à l'unanimité pour le devis le moins cher DMC Direct : 36,90€ HT l'unité, frais de transports inclus soit 1955,70€ HT.

DÉFENSE INCENDIE ET POINTS D'EAU INCENDIE (PEI)

Pour répondre aux obligations réglementaires de mise en conformité de la défense extérieure contre l'incendie, la SAUR nous propose une assistance pour un montant de 6033 € HT.

Ce devis comprend un accompagnement et des conseils pour la réalisation de la carte des besoins en eau réglementaires issue de l'analyse des risques, un état des lieux de la couverture incendie, et des propositions d'amélioration et d'aménagement, tout cela en lien avec le SDIS.

Devis adopté à l'unanimité.

DÉFIBRILLATEUR

Suite à la commission de sécurité de la salle polyvalente du mois de novembre, nous avons l'obligation de poser un défibrillateur avant fin janvier. Un appareil est disponible et sera posé prochainement.

Un groupe de travail est constitué pour recenser les différents bâtiments à équiper.

TRAVAUX

L'inspection du réseau des eaux usées et eaux pluviales par caméra est nécessaire avant d'engager de futurs travaux d'aménagement du bourg.

Vote à l'unanimité pour le devis le moins cher : Auto Bilan Réseaux à 6860 € HT.

DÉSIGNATION DES ÉLUS

→ Station d'épuration : Mickaël HAUSSIN.

→ Gymnase intercommunal : Nicolas LEFRANC et Sandra LEMARCHAND.

→ Conseil municipal des jeunes : Guillaume DUJARDIN, Karine FRANCOIS, Céline MATHELIER.

TRIBUNAL ADMINISTRATIF

La commune a été condamnée à verser un peu plus de 73 800 € à Mme JACQUOT (ancienne cuisinière à la cantine scolaire) comprenant les indemnités, les frais de justice et les intérêts. La municipalité étudie les voies de recours possible.

VALLÉE DE CRAHAM

Il a été décidé de mettre en vente le bois abattu lors de la journée citoyenne du 4 juillet 2020. 5 lots ont été définis. Des photos de chaque lot et les tarifs sont consultables en mairie.

Dépôt des candidatures au secrétariat de mairie pour les personnes intéressées jusqu'à fin janvier 2021 pour un retrait courant février.



Lot A (Bois divers en morceaux) 60 €



Lot B (Divers petits bois) 30 €



Lot C (Bois divers en morceaux) 70 €



Lot D (Rondins de bois) 70 €



Lot E (2 billes de bois : longueur 2,5 m x diamètre de 50 cm environ) 80 €

AGENDA

→ Le contexte sanitaire actuel nous oblige à annuler la cérémonie des vœux du maire de janvier 2021.

→ Prochaine réunion de conseil municipal le mardi 12 janvier 2021 à 8h30 à huis clos.

HOMMAGE AUX MORTS POUR LA FRANCE

Les cérémonies nationales des 11 novembre et 5 décembre ont eu lieu dans la stricte intimité avec quelques membres représentants les anciens combattants et le conseil municipal.

Un dépôt de gerbe a été effectué à ces occasions.

APPEL AUX DONNS

La garderie périscolaire a été refaite au mois de novembre. Les enfants attendent le retour de leurs parents dans des locaux remis au goût du jour. Néanmoins, ils manquent de jouets et de jeux. Vous avez certainement chez vous des jeux d'enfants ou des jouets qui ne sont pas abîmés et qui sont entassés dans les placards. N'hésitez pas à les déposer à la garderie ou à la mairie afin de leur donner une seconde vie et de faire ainsi plaisir aux enfants.

Merci pour eux

BOITE À IDÉES

Une boîte à idée (réalisée par les enfants participant au centre de loisirs) a été déposée à l'épicerie. N'hésitez pas à l'utiliser pour nous faire part de vos souhaits pour la vie de votre commune. Vous pouvez bien entendu déposer vos idées également dans la boîte aux lettres de la mairie ou venir nous en parler directement au secrétariat.

PROTECTION DES HAIES BOCAGÈRES

Dans le cadre du PLUi, certaines haies ont été classées afin de les protéger et de renforcer le réseau bocager. Des principes d'aménagement doivent donc être respectés. Le non-respect de ces dispositions est alors pénalement réprimé. N'hésitez pas à vous renseigner à la mairie, un plan est disponible à la consultation. Pour informations, les haies sont un élément important pour la qualité de nos paysages et de nos sols et participent au maintien de la biodiversité en accueillant de nombreuses espèces animales.

NUISANCES LIÉES AUX CHIENS ERRANTS 🐕

⚠️ Plusieurs plaintes ont été reçues en mairie concernant des chiens qui sortent de leur propriété et poursuivent les cyclistes, randonneurs et cavaliers.

Cette situation est dangereuse et pourrait provoquer un accident engageant votre responsabilité.

Nous tenons à rappeler que le propriétaire est responsable des dommages causés par son animal et peut être poursuivi pour mise en danger d'autrui ou pour les dommages causés par l'animal, avec des peines pouvant aller jusqu'à l'emprisonnement.

Nous vous remercions de bien vouloir appliquer la réglementation en faisant le nécessaire pour que votre animal ne sorte plus de votre propriété.



POUR SOI, POUR LES AUTRES, ON N'OUBLIE PAS LES BONS RÉFLEXES

1^{er} réflexe : porter le masque pour (se)protéger !

Depuis le 1^{er} septembre, le port du masque est obligatoire dans tous les lieux clos et partagés.

En appliquant ces mesures, on protège notre propre santé et celle des autres !



À la vitesse d'un tigre!

Lorsque vous toussiez sans masque, les microbes sont propulsés à 50km/h, soit une vitesse égale à celle d'un tigre en pleine course!

Lavez-vous les mains avant pose et dépose du masque et pensez à le manipuler par les élastiques. Pour les masques en tissu : après utilisation, lavez-les à 60° pendant 30 min.

2^{ème} réflexe : réagir en cas de symptômes !

Sur votre lieu de travail comme chez vous, si vous présentez un des symptômes évocateurs de la maladie :

- 1 Isolez-vous,
- 2 Portez un masque et désinfectez-vous les mains,
- 3 Contactez votre médecin et suivez ses recommandations,
- 4 N'oubliez pas d'avertir immédiatement votre entourage.



Restez vigilant!

Les symptômes de la COVID-19 peuvent varier d'une personne à l'autre et en fonction de l'âge.

3^{ème} réflexe : se faire dépister ?

En fonction de sa situation médicale, familiale, professionnelle et géographique, le site mesconseilscovid.fr livre en 3 minutes des recommandations personnalisées pour prendre soin de sa santé et de celle de ses proches : les gestes barrières, le recours aux soins, le déconfinement...

Les personnes prioritaires (ayant une prescription médicale, symptomatiques, contact à risque, professionnels de santé) **peuvent se faire dépister, avec ou sans rendez-vous.**

Pour les personnes non prioritaires, il est nécessaire de prendre systématiquement rendez-vous auprès des laboratoires et d'effectuer le prélèvement dans les locaux des laboratoires.

En cas de test positif, la période de confinement est ramenée à 7 jours au lieu de 14 précédemment.

4^{ème} réflexe : se laver les mains jusqu'au bout des ongles !

C'est par les mains que nous transmettons le plus facilement saletés et bactéries.

Il est donc recommandé de vous **laver les mains régulièrement** pendant au moins **30 secondes** avec de l'eau et du **savon**, en n'oubliant aucune zone : **entre les doigts, le dos des mains et les ongles** car l'espace entre vos ongles et votre peau sert en réalité de "réserve à microbes".



Attention ils sont nombreux !

Nous portons entre 2 et 10 millions de microbes entre l'extrémité des doigts et le coude, autant que la population de la Grèce!

Savon ou gel hydro-alcoolique ? Les deux sont utiles.

Un bon lavage des mains avec un savon et un séchage efficace avec des torchons ou de l'essuie-tout suffit.

Quand on ne peut pas se laver les mains parce qu'on est en extérieur le gel est une bonne solution.

NUMEROS DE TELEPHONE DES CELLULES D'INFORMATIONS

Centre d'information Préfecture du Calvados : 02 31 30 67 60 (numéro gratuit)

Un autre numéro existe pour cette cellule d'information : 0 800 130 000

Centre d'informations pour les entreprises : 02 31 38 42 96/02 31 38 42 98

Guichet national : 0 806 000 245

5^{ème} réflexe : se saluer sans contact

Les microbes se transmettent essentiellement par les mains. Il est donc conseillé de ne plus se serrer la main ou de s'embrasser. Des alternatives et de nouvelles habitudes peuvent être prises : bonjour oral, namasté, bonjour avec le pied ou le signe de la main... à chacun sa technique.



Mieux vaut innover !

80% des microbes se transmettent par les mains, alors fini de se serrer les mains on se salue en toute sécurité!

6^{ème} réflexe : éternuer dans le pli de son coude

Si on se couvre la bouche et le nez avec la main, les microbes déposés sur la main peuvent se **transmettre de manière directe** (en serrant la main) **ou indirecte** (si vous touchez un objet). C'est pourquoi, il est recommandé de se couvrir la bouche avec un **mouchoir**, un tissu (écharpe, manche...) ou **le pli du coude quand on tousse ou éternue**.



Un vrai record

Un éternuement peut propulser des microbes jusqu'à 6 mètres. C'est presque autant que le record du monde de saut à la perche (6,18m).

Si vous devez tenir un bébé ou un jeune enfant dans vos bras, assurez-vous de toujours avoir des mouchoirs en papier propres avec vous. Et si vous avez toussé ou éternué dans vos mains : lavez-vous les !

7^{ème} réflexe : résister pour ne pas toucher son visage !

Les yeux, le nez et la bouche sont les portes d'entrées du virus et nos mains sont leur transport en commun. Résistons et évitons de nous toucher le visage.



Ni vu, ni connu !

Selon l'OMS, on peut être amené à se toucher le visage machinalement jusqu'à 3000 fois dans une journée!

Pour éviter de se toucher le visage, il convient :

D'avoir toujours un mouchoir jetable sur soi en cas de démangeaison du nez ou des yeux.

De garder ses mains occupées ou les entrelacer pour éviter les comportements compulsifs.

D'avoir une bonne hygiène si on porte des lentilles de contact.

8^{ème} réflexe : jeter son masque au bon endroit

Les masques jetables, les mouchoirs en papier ainsi que les lingettes doivent être jetés dans les poubelles d'ordures ménagères (et non recyclables) afin de limiter la pollution, mais aussi la propagation du virus.



Le bon geste pour l'environnement !

Les masques chirurgicaux à usage unique sont conçus en polypropylène, un matériau plastique, qui n'est pas biodégradable. Il faut environ 450 ans pour qu'un masque se désagrège intégralement.



ÉTAT D'URGENCE SANITAIRE

**PROTÉGEONS-NOUS
PROTÉGEZ-VOUS**

MONOXYDE DE CARBONE

Gaz incolore, inodore, toxique et mortel

Les bons conseils – Les bonnes pratiques – Les bons gestes



1^{ère} cause de mortalité par toxique, le monoxyde de carbone (CO) résulte d'une mauvaise combustion du bois, du charbon, du pétrole, de l'essence ou du fuel et du gaz (butane, propane ou naturel : « gaz de ville »).

Le fonctionnement d'appareils à combustion mal entretenus ou utilisés dans de mauvaises conditions ainsi que des installations de chauffage ou de production d'eau chaude mal conçues, sont susceptibles d'occasionner une exposition au CO et un risque d'intoxication.

Les appareils qui peuvent dégager du monoxyde de carbone



SE PROTÉGER : FAIRE LES BONS GESTES

En cas de soupçon d'intoxication au CO,

- **Premier symptômes :**
 - Maux de tête
 - Vertiges
 - Nausées
 - Vomissements

- **Aérez immédiatement les locaux,**
- **Evacuez rapidement les lieux,**
- **Appelez les secours :**

SE PROTÉGER : AGIR SUR LES APPAREILS A COMBUSTION

Avant l'hiver,

- Faites contrôler et entretenir vos appareils de combustion à usage de chauffage et de production d'eau chaude,
- Faites ramoner et vérifier l'étanchéité des conduits et des cheminées d'évacuation des gaz et des fumées.

Pour votre sécurité, faites réaliser ces opérations par un professionnel qualifié.

Toute l'année,

- N'utilisez jamais de façon prolongée les appareils de chauffage d'appoint au pétrole, même pourvus d'un dispositif de sécurité,
- Ne vous chauffez jamais avec des appareils à combustion non destinés à cet usage (gazinière, four, barbecue, braséro, ...),
- Ne faites jamais fonctionner dans un espace clos (logement, sous-sol, cave, garage, ...) des matériels (groupe électrogène) ou moteurs (scooter, moto, voiture, ...) destinés à un usage extérieur à l'air libre.

N° D'URGENCE

15

SAMU

18

Sapeurs pompiers

112

114

Numéro d'appel d'urgence européen
spécifique pour les personnes sourdes
et malentendantes : contact par SMS

ACCUEIL FAMILIAL POUR ADULTES :

Vous souhaitez vivre chez un accueillant familial : Contactez le département du Calvados



Pourquoi choisir l'accueil familial pour adultes ?

Vous êtes en perte d'autonomie et recherchez une alternative à la vie en collectivité ou à domicile ? L'accueil familial vous permet de vivre dans un environnement rassurant et sécurisant, au domicile d'une personne agréée par le Président du Département. Vous profitez d'un accompagnement personnalisé, tout en conservant votre vie sociale.

EN QUOI CONSISTE L'ACCUEIL FAMILIAL ?

- 1 Adapté aux personnes âgées et aux adultes en situation de handicap, il s'agit d'un mode d'hébergement réglementé par le code de l'action sociale et des familles.
- 2 Vous êtes accompagné(e) au quotidien par et chez un particulier agréé par le Président du Département.
- 3 Au sein du logement, vous disposez d'une chambre qui vous est réservée et qui constitue un lieu privé. Vous pouvez conserver vos meubles et continuer de recevoir la visite de vos proches.
- 4 L'accueil familial vous offre la possibilité d'être hébergé à temps complet ou uniquement à temps partiel, de façon permanente, temporaire ou encore séquentielle.

- 1 Les travailleurs médico-sociaux du Département seront présents pour vous renseigner, vous conseiller et vous apporter un soutien, à vous comme à votre accueillant.



LE DÉPARTEMENT DU CALVADOS VOUS ACCOMPAGNE

Les professionnels du pôle accueil familial pour adultes du Département se tiennent à votre disposition pour répondre à toutes vos questions et vous remettront un dossier à compléter et à renvoyer au service.

À réception de celui-ci, le médecin départemental vous fera part de son avis médical concernant votre projet. Une liste vous sera transmise pour vous permettre de prendre contact avec les accueillants familiaux disponibles.

Afin de garantir les meilleures conditions de confort, de bien-être physique et moral, les agents du Département veillent au respect de la réglementation. Ils effectuent des visites au domicile de l'accueillant et rencontrent la ou les personnes susceptibles d'assurer son remplacement.



BON À SAVOIR

Concernant une personne âgée, une évaluation de son degré d'autonomie sera effectuée par les professionnels du Département.

Concernant une personne en situation de handicap, une orientation préalable de la M.D.P.H est nécessaire.

CONTACT
Département du Calvados
Tél. : 02 31 57 16 35

PARCOURS VELO DU 2 AU 8 MAI 2021

SUR LES TRACES DE L'EXODE DE 1944 DES HABITANTS DE CAHAGNES

La **Mairie** et des **associations** mènent un **projet historique** et **de mémoire** pour notre commune.

L'objectif de ce projet est de se souvenir, toutes générations confondues, de **l'exode de juin 1944**.

Après le débarquement du 6 juin 1944, sur ordre des allemands sous peine d'être fusillés, les habitants de Cahagnes doivent quitter le village. 380 Cahagnais, à pieds, à cheval, cheminent et arrivent au village accueillant de « Neuvy en mauge », près d'Angers, à 300kms d'ici.

Nous organisons **un séjour itinérant à vélo du dimanche 2 mai au samedi 8 mai 2021, de Cahagnes à Neuvy en Mauge**.

Les uns concernés par ses faits avec leur famille, les autres intéressés par l'histoire de notre village, nous vous invitons à nous retrouver pour cet évènement.

Nous solliciterons de votre part (associations, entreprises, particuliers) toute sorte de participation.

Nous souhaiterions également réaliser si possible un film pour garder en mémoire ces souvenirs passés et actuels.

Pour une bonne organisation de ce projet, nous vous remercions de nous retourner ce bulletin provisoire à titre indicatif :

- ☐ je suis intéressé : ☐ par le séjour organisé par le centre de loisirs (ados 11/17ans)
☐ par le séjour organisé par le comité des fêtes (adultes)
☐ pour l'excursion du 7/8 mai à Neuvy organisée par le comité de jumelage

- ☐ je participerai à ce projet ☐ don pécuniaire
☐ don matériel
☐ don denrées

- ☐ je participerai au financement du projet réalisation d'un film mémoire

Vos contacts : Joachim Hay joachim-hay@orange.fr 0614831592

Georges Leveque georges@loterot.com 0750991918

Karine François karine.francois61@sfr.fr 0658668287

Céline Mathelier victormath@hotmail.fr



Création d'un Conseil Municipal de Jeunes (CMJ)

1. Pourquoi un Conseil Municipal de Jeunes ?

- Un village se construit et se développe avec l'ensemble de ses habitants. La volonté de la Municipalité est d'associer tous les citoyens à la décision publique et de créer un nouveau débat.
- Pour donner la parole aux 8-16 ans, l'équipe municipale a décidé de mettre en place un Conseil Municipal de Jeunes (CMJ) qui permettra de les initier à l'exercice de la démocratie locale mais aussi pour qu'ils puissent s'impliquer et agir de façon active au sein de leur commune.
- Les jeunes conseillers seront les représentants de la jeunesse cahagnaise, ils pourront proposer et mettre en place de nouveaux projets avec l'aide des élus locaux et représenter la commune lors de cérémonies officielles.
- Le Conseil Municipal de Jeunes est un lieu de réflexion offert aux citoyens adultes de demain.

2. Quels sont les objectifs éducatifs d'un Conseil Municipal de Jeunes ?

Donner le goût de l'engagement. Initier au débat. S'exercer à une citoyenneté active, en favorisant l'autonomie et la responsabilité

3. Qui peut être candidat au CMJ ?

Tous les jeunes Cahagnais scolarisés du CE2 à la 2nde. Modalités : remplir le dossier de candidature et la lettre de motivations

4. Comment fonctionne le CMJ ?

- ✓ Le CMJ est composé de 15 jeunes élus pour un mandat de deux ans par scrutin uninominal à un tour.
- ✓ Les jeunes élisent leurs représentants parmi la liste électorale.
- ✓ Chaque électeur pourra élire 15 candidats de son choix.
- ✓ Tous les jeunes élus seront bénévoles.
- ✓ Les conseillers se réunissent lors de réunions thématiques afin de préparer leurs projets.
- ✓ Les jeunes s'inscrivent dans les objectifs du CMJ de recherche de l'intérêt général, sans aucune appartenance politique.
- ✓ Le CMJ est encadré par un ou des conseillers municipaux délégués à cette fonction.
- ✓ Les élus adultes, les services municipaux et les responsables d'associations apportent leur aide aux jeunes pour mener à bien leurs missions.

5. Quels sont les obligations de chaque jeune élu ?

Le CMJ respecte les opinions de tous ses participants et veille à instaurer un climat de tolérance et de respect. Les jeunes Cahagnais s'engagent au cours de la campagne à n'employer aucun discours risquant de nuire ou blesser qui que ce soit, avoir une attitude citoyenne et responsable, être honnête.

Après l'annonce des résultats, les élus s'engagent pendant 2 ans à :

- ❖ Respecter le règlement intérieur du CMJ élaboré par leurs soins.
- ❖ Assister aux réunions plénières et aux groupes de travail.
- ❖ Prévenir l'animateur du CMJ en cas d'indisponibilité.
- ❖ Participer aux activités proposées.
- ❖ Ecouter les autres, respecter leurs temps de travail et leurs idées.
- ❖ Œuvrer pour l'intérêt général et le bien de tous.
- ❖ Informer les jeunes de la commune de ce qui se passe au CMJ, rapporter leurs avis et leurs demandes.

6. Quel est le calendrier électoral ?

- **Vendredi 19 février 2021** : Date limite de dépôt des dossiers de candidature avec la profession de foi (programme des idées proposées par le candidat).
- **Du lundi 22 février au vendredi 5 mars 2021** : Campagne électorale.
- **Mercredi 10 mars 2021** : Elections en mairie ou au stade municipal.



DE CAHAGNES

FICHE DE CANDIDATURE

A rendre complet avant le vendredi 19 février 2020

(Directement à la mairie de Cahagnes)

Photo

Nom et prénom de l'enfant :

☐ Fille

☐ Garçon

Date de naissance : / /

☐ CE2

☐ CM1

☐ CM2

☐ 6^{ème}

☐ 5^{ème}

☐ 4^{ème}

☐ 3^{ème}

☐ 2^{nde}

Ecole Nelson Mandela à Cahagnes

☐ OUI

☐ NON

Si non, autre école (nom et adresse) :

Collège (nom et adresse) :

Lycée (nom et adresse) :

Adresse du candidat :

Téléphone portable : / / / /

Courriel :@.....

Déclare être candidat pour le Conseil Municipal de Jeunes de la commune de Cahagnes pour la période 2021-2023

Fait à Cahagnes, le / / 2021

Signature du candidat

Remarque : la fiche de candidature doit impérativement être accompagnée de l'autorisation parentale signée



DE CAHAGNES

AUTORISATION PARENTALE

A rendre complet avant le vendredi 19 février 2020 (à la mairie de Cahagnes)

Votre enfant souhaite devenir membre du Conseil Municipal de Jeunes (CMJ) de la commune de Cahagnes. Afin de lui permettre de participer à ce dispositif, il est nécessaire de remplir cette autorisation parentale.

Je, soussigné (e)..... Représentant(e) légal(e) de

- ☐ Autorise mon enfant à déposer sa candidature et faire sa campagne pour le CMJ
- ☐ Autorise mon enfant à participer à toutes les actions liées au CMJ
- ☐ Autorise mon enfant à rentrer seul à l'issue d'une réunion du CMJ le mercredi ou samedi
- ☐ Autorise mon enfant à être véhiculé par les moyens de transport de la commune pour tout déplacement dans le cadre de CMJ
- ☐ Autorise la commune de Cahagnes à utiliser l'image, la silhouette, la voix de mon enfant dans diverses publications, quel qu'en soit le support (papier, film, vidéo, site internet, page facebook de la commune, etc...) dans le respect des dispositions légales en vigueur, et ce, sans contrepartie financière
- ☐ Autorise les responsables du CMJ à prendre, le cas échéant, toutes les mesures rendues nécessaires par l'état de santé et la sécurité de mon enfant sur demande d'un médecin
- ☐ Autorise mon enfant à recevoir par courrier, courriel et téléphone les différentes informations relatives au CMJ (réunions, invitations, programmes, etc...)
- ☐ Accepte de recevoir par courrier, courriel et téléphone les différentes informations relatives au CMJ (réunions, invitations, programmes, etc...)
- ☐ Atteste avoir pris connaissance du fonctionnement du CMJ et du règlement intérieur et en accepte les conditions
- ☐ Prends note que la commune de Cahagnes m'a informé(e) de l'intérêt que mon enfant soit couvert par une assurance responsabilité civile et individuelle couvrant les accidents corporels

Fait à Cahagnes, le / / 2021

Signature du représentant légal



DE CAHAGNES

LETTRE DE MOTIVATIONS

Pour toi, le Conseil Municipal de Jeunes, c'est quoi ?

.....

.....

.....

.....

Pourquoi as-tu envie de faire partie du Conseil Municipal de Jeunes ?

.....

.....

.....

.....

Quels thèmes t'intéressent le plus ? Coche ceux qui te parlent, tu peux déjà noter des idées à côté :

- ☐ Sport, loisirs, spectacles :
- ☐ Nature, animaux, environnement :
- ☐ Solidarité :
- ☐ Santé :
- ☐ Médias, communication :
- ☐ Patrimoine (l'histoire, l'architecture...) :
- ☐ Autres thèmes :



2021

CALENDRIER DES JOURS DE COLLECTE D'ORDURES MENAGERES ET DE RECYCLABLES

CAHAGNES ; LES LOGES ; SAINT-PIERRE-DU-FRESNE ; BREMOY

SEMESTRE 1

JANVIER	FÉVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN
VE 1	LU 1	LU 1	JE 1	SA 1	MA 1
SA 2	MA 2	MA 2	VE 2	DI 2	ME 2
DI 3	ME 3	ME 3	SA 3	LU 3	JE 3
LU 4	JE 4	JE 4	DI 4	MA 4	VE 4
MA 5	SA 5	SA 5	LU 5	ME 5	SA 5
ME 6	DI 6	DI 6	MA 6	JE 6	DI 6
JE 7	LU 7	LU 7	ME 7	VE 7	LU 7
VE 8	MA 8	MA 8	JE 8	SA 8	MA 8
SA 9	DI 9	DI 9	VE 9	DI 9	ME 9
DI 10	ME 10	ME 10	SA 10	LU 10	JE 10
LU 11	JE 11	JE 11	DI 11	MA 11	VE 11
MA 12	SA 12	SA 12	LU 12	ME 12	SA 12
ME 13	DI 13	DI 13	MA 13	JE 13	DI 13
JE 14	LU 14	LU 14	ME 14	VE 14	LU 14
VE 15	MA 15	MA 15	JE 15	SA 15	MA 15
SA 16	DI 16	DI 16	VE 16	DI 16	ME 16
DI 17	ME 17	ME 17	SA 17	LU 17	JE 17
LU 18	JE 18	JE 18	DI 18	MA 18	VE 18
MA 19	SA 19	SA 19	LU 19	ME 19	SA 19
ME 20	DI 20	DI 20	MA 20	JE 20	DI 20
JE 21	LU 21	LU 21	ME 21	VE 21	LU 21
VE 22	MA 22	MA 22	JE 22	SA 22	MA 22
SA 23	DI 23	DI 23	VE 23	DI 23	ME 23
DI 24	ME 24	ME 24	SA 24	LU 24	JE 24
LU 25	JE 25	JE 25	DI 25	MA 25	VE 25
MA 26	SA 26	SA 26	LU 26	ME 26	SA 26
ME 27	DI 27	DI 27	MA 27	JE 27	DI 27
JE 28	LU 28	LU 28	ME 28	VE 28	LU 28
VE 29	MA 29	MA 29	JE 29	SA 29	MA 29
SA 30	DI 30	DI 30	VE 30	DI 30	ME 30
DI 31		ME 31		LU 31	

Ordures ménagères
Recyclables

Il n'y aura pas de rattrapage de collecte d'ordures ménagères pour le 05/04/2021, 24/05/2021 et le 01/11/2021.

EMBALLAGES ET PAPIERS TOUS LES EMBALLAGES ET TOUS LES PAPIERS SE TRIENT !



Carton



Papier



Métal



Plastique



ORDURES MÉNAGÈRES



Déchets d'hygiène, mégots, objets en plastique non électriques, restes alimentaires non consommables, etc.



EMBALLAGES EN VERRE



Tous les emballages en verre


Service redevance incitative - 02 31 77 12 36 - www.prebocageintercom.fr/déchets - ri@pbi14.fr

Horaires d'ouverture au public : lundi au vendredi - de 9h à 12h et de 14h à 17h - Fermé le jeudi après-midi



2021

CALENDRIER DES JOURS DE COLLECTE D'ORDURES MENAGERES ET DE RECYCLABLES

CAHAGNES ; LES LOGES ; SAINT-PIERRE-DU-FRESNE ; BREMOY

SEMESTRE 2

JUILLET	AOÛT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DÉCEMBRE
JE 1	DI 1	ME 1	VE 1	LU 1	ME 1
VE 2	LU 2	JE 2	SA 2	MA 2	JE 2
SA 3	MA 3	VE 3	DI 3	ME 3	VE 3
DI 4	ME 4	SA 4	LU 4	JE 4	SA 4
LU 5	VE 5	DI 5	MA 5	VE 5	DI 5
MA 6	SA 6	LU 6	ME 6	SA 6	LU 6
ME 7	SA 7	MA 7	JE 7	DI 7	MA 7
JE 8	DI 8	ME 8	VE 8	LU 8	ME 8
VE 9	LU 9	JE 9	SA 9	MA 9	JE 9
SA 10	MA 10	VE 10	DI 10	ME 10	VE 10
DI 11	ME 11	SA 11	LU 11	JE 11	SA 11
LU 12	JE 12	DI 12	MA 12	VE 12	DI 12
MA 13	SA 13	LU 13	ME 13	SA 13	LU 13
ME 14	DI 14	MA 14	JE 14	DI 14	MA 14
VE 15	LU 15	ME 15	SA 15	LU 15	ME 15
SA 16	MA 16	JE 16	DI 16	MA 16	JE 16
DI 17	ME 17	SA 17	LU 17	VE 17	SA 17
LU 18	JE 18	DI 18	MA 18	SA 18	DI 18
MA 19	SA 19	LU 19	ME 19	SA 19	LU 19
ME 20	DI 20	MA 20	JE 20	DI 20	MA 20
SA 21	LU 21	JE 21	SA 21	LU 21	ME 21
DI 22	ME 22	SA 22	MA 22	ME 22	SA 22
LU 23	SA 23	LU 23	ME 23	SA 23	DI 23
MA 24	DI 24	MA 24	JE 24	SA 24	LU 24
ME 25	LU 25	JE 25	SA 25	VE 25	SA 25
SA 26	MA 26	SA 26	LU 26	SA 26	DI 26
DI 27	ME 27	SA 27	MA 27	SA 27	LU 27
LU 28	SA 28	LU 28	ME 28	DI 28	MA 28
MA 29	DI 29	MA 29	JE 29	LU 29	ME 29
VE 30	LU 30	JE 30	SA 30	MA 30	JE 30
SA 31	MA 31		DI 31		VE 31

Les déchets acceptés dans les déchèteries



Les horaires des déchèteries

Déchèterie de Maisonnelles-Pelvey					
Les Parts - 14 310 Maisonnelles-Pelvey					
Hiver : du 01/10 au 31/03			Été : du 01/04 au 30/09		
	Matin	Après-Midi		Matin	Après-Midi
Lundi	10:00-12:00	14:00-17:00	Lundi	10:00-12:00	14:00-18:00
Mardi		14:00-17:00	Mardi		14:00-18:00
Mercredi	10:00-12:00	14:00-17:00	Mercredi	10:00-12:00	14:00-18:00
Jeudi		14:00-17:00	Jeudi		14:00-18:00
Vendredi	10:00-12:00	14:00-17:00	Vendredi	10:00-12:00	14:00-18:00
Samedi	10:00-12:00	14:00-17:00	Samedi	09:00-12:00	14:00-18:00

Déchèterie de Livry (Caumont-sur-Aure)					
LD Briquessart - Livry - 14 240 Caumont-sur-Aure					
Hiver : du 01/10 au 31/03			Été : du 01/04 au 30/09		
	Matin	Après-Midi		Matin	Après-Midi
Lundi		14:00-17:00	Lundi		14:00-18:00
Mardi		14:00-17:00	Mardi		14:00-18:00
Mercredi		14:00-17:00	Mercredi		14:00-18:00
Jeudi		14:00-17:00	Jeudi		14:00-18:00
Vendredi	10:00-12:00	14:00-17:00	Vendredi	10:00-12:00	14:00-18:00
Samedi	10:00-12:00	14:00-17:00	Samedi	09:00-12:00	14:00-18:00

Les déchets non-acceptés dans les déchèteries



Imprimé par vitroverso.com

ecosystem
recycler c'est protéger

**ECO
DDS**
Déchets
D'Ordures
Domestiques
Sélectives

écomobilier
COLLECTER - TRIER - RECYCLER

Ecogras

Corepile

utiles, je recycle, nous valorisons
SEROC